

Education : réunion de l'Intersyndicale dans deux jours

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4719 - Dimanche 3 mars 2019 - Prix : 10 DA

FFS

Hadj Djilani plaide en faveur
du changement «pour
sortir le pays des crises»

Page 2

Marché de fruits et légumes

Des prix stables mais... élevés

Page 2

Ces graves questions qui maintenant se posent

Par Mohamed Habili

Aujourd'hui 3 mars à minuit est le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature pour l'élection présidentielle du 18 avril prochain. On saura donc aujourd'hui si le président sortant, Abdelaziz Bouteflika, a maintenu sa candidature, comme annoncé précédemment par son directeur de campagne, Abdelmalek Sellal, et ce en dépit des manifestations imposantes, notamment celle d'Alger, qui se sont tenues à travers le pays le vendredi dernier. Il faut reconnaître que le pari des opposants au cinquième mandat de Bouteflika de monter en puissance en termes de mobilisation a été tenu. Ils ont fait descendre dans la rue bien plus de monde que le 22 février. Ils ne sont pas pour autant en droit d'affirmer, en tout cas pas encore, que c'est tout le peuple algérien qui ce jour-là a été unanime pour rejeter le cinquième mandat de Bouteflika. Ils le seraient dès à présent si les partisans de ce mandat avaient eux aussi lancé un appel à une marche de soutien et que cet appel ne se soit pas traduit par une marée humaine comparable à celle d'il y a deux jours. Interrogé à ce sujet en marge de la manifestation, Ali Benflis a balayé cette perspective d'un revers de main, expliquant qu'il n'y avait pas deux peuples algériens, qu'il y en avait qu'un seul, qui justement a parlé clairement ce jour-là.

Suite en page 3

Direction de campagne de Bouteflika

Sellal écarté et remplacé par Zaalane



Ph/D. R.

«Le candidat Abdelaziz Bouteflika a procédé hier au changement de son directeur de campagne, Abdelmalek Sellal, par Abdelghani Zaalane», a annoncé sa direction de campagne. Notons que Zaalane est à ce jour ministre des Travaux publics et des Transports. Ce communiqué a été rendu public hier, sans autre précision sur les raisons de cette mesure et ce, à la veille de la date limite du dépôt de dossiers de candidature, notamment celui du candidat Bouteflika.

Lire page 3

L'Algérie en compte 200 et autant en cours de réalisation
Cliniques privées : quand la logique commerciale prime sur tout...

Page 4

Festival du film amazigh

«Isegmi n Tayri» de Lounes Medjnah,
un film gorgé d'émotion

Page 13

Marché de fruits et légumes

Des prix stables mais... élevés

■ Les prix des fruits et légumes restent élevés mais aucune tendance haussière n'a été constatée hier, aux marchés de la capitale.

Par Meriem Benchaouia

Sur les étals, les marchandises continuent à afficher les mêmes prix. Toujours est-il, ces prix restent exagérés et inaccessibles pour les petites et moyennes bourses. Les produits agricoles sont particulièrement chers et la mercuriale est loin de satisfaire le consommateur. Le maintien de cette flambée s'explique, difficilement. Des ménagères, rencontrées, n'ont pas été avares en mots pour évoquer la fièvre des prix des légumes qui a tendance à s'inscrire dans la durée. «Certes, les prix n'ont pas augmenté mais ils sont déjà assez élevés», affirme un père de famille. Le constat est sans appel, il faut payer cher pour acheter des légumes. Il est clair, pour tous les citoyens, que le diktat des intermédiaires reste de mise. Un diktat qui persiste tout au long de l'année mais qui tend à devenir encore plus étouffant. Les arguments avancés par les vendeurs sont les prix élevés à l'achat chez les grossistes en cette période de l'année. Au final, c'est le consommateur confronté à cette hausse qui doit gérer afin de ne pas trop esquinter sa bourse. En dépit des plans échafaudés par les pouvoirs publics pour contrecarrer cette flambée, la hausse vertigineuse, particulièrement des produits agricoles, est toujours là. Tout un arsenal d'outils pour prévenir ces fluctuations des prix, et pourtant ces dernières continuent de jouer au yoyo. Les tarifs des produits agricoles affichés hier, donnent froid dans le dos et face à cette situation les consommateurs n'ont de cesse de se plaindre, mais en dépit de cela, ils achètent. «On n'a pas le choix», nous a confié un père de famille. Une tournée à travers les marchés renseigne suffisamment sur l'état d'esprit des

consommateurs. Sans surprise, les Algériens sont réellement inquiets, voire désespérés. Les prix sont vraiment hors de portée de la bourse moyenne. Pour de nombreux consommateurs, cette spéculation est due au manque de régulation du marché. Ils demandent à l'État de prendre ses responsabilités pour permettre aux ménages de survivre. De nombreux chalandes rencontrés ont exprimé leur mécontentement à l'égard de ces prix, expliquant ce fait par la spéculation et le monopole exercés par certains détaillants en l'absence notamment, d'un contrôle et d'un suivi des marchés de gros et des chambres froides. Ainsi, la pomme de terre a été cédée hier jusqu'à 70 DA le kilo dans la majorité des marchés et rares étaient les marchands qui la proposaient à 65 ou 60 DA. Ce tubercule réputé comme légume des pauvres est désormais inaccessible pour les petites bourses. Quant à la tomate, elle ne descendait pas sous la barre des 140 DA/kg et la laitue était cédée à 140 DA. Les navets et la carotte étaient vendus entre 60 et 70 DA/kg. La



Ph/E. Scrayaj, A.

même fourchette des prix était maintenue du côté des marchands ambulants. Leurs prix ne différaient pas de ceux affichés sur les ardoises exposées dans les marchés. L'oignon, incontournable légume pour les ménagères, était proposé entre

60 et 70 DA/kg. Les haricots verts à 180 DA, les poivrons entre 120 et 140 DA et les courgettes à 100 DA. Pour ce qui est des fruits de saison, il faut dire que cette année le marché enregistre une large disponibilité mais les prix restent élevés et

hors de portée pour la majorité des ménages. Ainsi, la banane était cédée entre 290 et 300 DA le kg, les oranges entre 120DA et 160 DA, les mandarines entre 130 DA et 160 DA. Les pommes à 200 DA.

M. B.

FFS

Hadj Djilani plaide en faveur du changement «pour sortir le pays des crises»

Le premier secrétaire national du parti du Front des forces socialistes (FFS), Mohamed Hadj Djilani, a plaidé samedi à Skikda en faveur du changement comme «solution unique pour sortir le pays des crises qu'il traverse». Animant un meeting populaire au centre culturel Aissat-Idir, M. Djilani a considéré qu'il fallait continuer à appeler au changement car, a-t-il soutenu, c'est «l'unique solution pour sortir le pays des crises qu'il traver-

se». «La crise que traverse le pays n'est pas une crise de personnes mais plutôt une crise de projet politique, économique et social», a estimé M. Djilani, ajoutant que l'objectif du changement est de «reconstruire le consensus national et populaire, d'élire une Assemblée nationale constituante souveraine et de jeter les bases d'une seconde République». Le premier secrétaire national du FFS a salué «la mobilisation pacifique

d'Algériennes et Algériens pour le changement et l'édification de l'Etat de droit lors des deux imposantes et pacifiques marches» et a estimé que «la maturité et la conscience politique existent bien au sein des rangs du peuple». Il a appelé en outre les citoyens à «faire preuve de vigilance afin que les projets ne sortent pas de leur véritable chemin qui est celui de l'alternative démocratique véritable». Pour Djilani, le FFS a été «parmi les

premiers à appeler à la mobilisation pacifique des Algériennes et algériennes et forces vives du pays pour imposer l'alternative démocratique sociale». L'intervenant a clôturé son allocution en estimant que «les forces du changement existent dans les rangs des syndicats, des associations et de la société civile et la conjugaison de leurs efforts fera la différence».

Sami T./APS

El-Islah

Ghouini : «L'Algérie est déterminée à aller de l'avant»

L'Algérie a franchi d'«importantes étapes» dans le processus de développement et est «déterminée à aller de l'avant malgré toutes les difficultés et obstacles», a souligné, samedi à Bouira, le président du Mouvement El-Islah, Filali Ghouini, lors d'une rencontre nationale sur la femme. Dans une allocution d'ou-

verture de cette rencontre organisée au siège de l'Office des établissements de jeunes (Odej) de Bouira, M. Ghouini a loué les acquis de la paix et de la stabilité dont jouit l'Algérie, grâce à la charte de la concorde civile et de la réconciliation nationale qui, a-t-il dit, «a commencé à donner ses fruits à travers la fraternité et

l'union des rangs qui ont caractérisé les manifestations pacifiques de vendredi». «Nous avons vu vendredi des manifestations pacifiques marquées par des comportements de haute valeur, dont cette fraternité entre les manifestants et les forces de l'ordre, qui ont fait preuve d'un professionnalisme sans précédent», s'est félicité

M. Ghouini, au cours de cette rencontre à laquelle ont pris part une vingtaine de femmes venues de Bouira et d'autres wilayas du centre du pays. L'intervenant a saisi cette occasion pour affirmer son «respect» des préoccupations politiques et sociales soulevées par les manifestants ces deux dernières semaines.

K. L.

Envois postaux internationaux

Algérie Poste améliore son classement mondial de 50 places

L'opérateur Algérie Poste (AP) a accompli une amélioration «substantielle» sur le plan de la qualité de service pour les envois postaux internationaux, conduisant à un avancement significatif dans le classement au niveau mondial avançant de 50 places entre novembre 2018 et janvier 2019, indique samedi un communiqué du ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique. Ainsi, AP est passée, durant cette période, de la

137^e place à la 87^e place sur les 204 opérateurs désignés au niveau international, utilisant le système international, dit IPS (International Postal System). De même, et au niveau régional, la poste algérienne passe de la 13^e à la 7^e place, au niveau des pays arabes, et de la 30^e à la 13^e place, au niveau des pays africains, précise la même source, citant le dernier rapport publié par l'Union Postale Universelle, sur l'utilisation du système de traçabilité des objets postaux. Ce classement, qui prend

en compte trois principaux indicateurs de performance, liés à la livraison, à la collecte et au transport des objets postaux, se base sur les données collectées, automatiquement, par le système international «IPS», permettant la traçabilité et le suivi, en temps réel et de bout en bout, des envois postaux identifiés, du dépôt jusqu'à la livraison finale, explique le communiqué. Cette performance «est le fruit des réformes engagées, sur la base de l'analyse fonctionnelle de l'ensemble des struc-

tures de l'Etablissement, visant l'amélioration de la sécurisation et de la qualité de service en matière de distribution postale, aussi bien que des mesures prises pour généraliser l'utilisation du système IPS au niveau des établissements postaux, sur l'ensemble du territoire national». Par cette démarche, Algérie Poste espère «améliorer encore plus la qualité de ses services, afin d'atteindre le niveau attendu par les citoyens», conclut la même source.

Maya Ch.

Direction de campagne de Bouteflika

Sellal écarté et remplacé par Zaalane

■ «Le candidat Abdelaziz Bouteflika a procédé hier au changement de son directeur de campagne, Abdelmalek Sellal, par Abdelghani Zaalane», a annoncé sa direction de campagne. Notons que Zaalane est à ce jour ministre des Travaux publics et des Transports. Ce communiqué a été rendu public hier, sans autre précision sur les raisons de cette mesure et ce, à la veille de la date limite du dépôt de dossiers de candidature, notamment celui du candidat Bouteflika.

Par Tahar F.

Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle du 18 avril prochain s'achève aujourd'hui dimanche, 3 mars, à minuit, conformément à l'article 140 de la loi organique portant régime électoral et au décret présidentiel portant convocation du corps électoral. Selon l'article 140 de la loi organique portant régime électoral, «la déclaration de candidature est déposée, au plus tard, dans les 45 jours qui suivent la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral». Le dossier de candidature doit être déposé par le candidat, après rendez-vous convenu auprès du secrétariat général du Conseil constitutionnel, contre accusé de réception.

Trois postulants ont annoncé qu'ils effectueront cette procédure samedi (hier) : Belaid Abdelaziz, du Front El-Moustakbel, Abdelkader Bengrina du Mouvement El Binaâ, et Adoul Mahfoudh du Parti de la victoire nationale (PVN). Le comité central du Parti des travailleurs (PT) de Louisa Hanoune s'est réuni hier et a pris une décision de non participation à l'élection présidentielle. Le bureau politique du parti Talaiet El Hourriyet d'Ali Benflis

tient aujourd'hui dimanche une réunion, sur délégation du comité central, pour trancher la question. Quant au président Abdelaziz Bouteflika, qui brigue un nouveau mandat, son désormais ex-directeur de campagne, Abdelmalek Sellal, avait annoncé qu'il déposera son dossier de candidature le 3 mars. Aux termes de l'article 139 de la loi organique portant régime électoral, le dossier de candidature doit comprendre les formulaires de signatures portées sur un imprimé individuel et légalisées auprès d'un officier public. Selon la loi, le postulant à la candidature doit présenter soit une liste comprenant 600 signatures individuelles d'élus d'Assemblées populaires locales (APC et APW) ou parlementaires, réparties au moins à travers 25 wilayas, soit une liste comportant 60 000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs. Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, 25 wilayas avec un nombre minimal de signatures exigées pour chacune des wilayas qui ne saurait être inférieur à 1 500. Les autres pièces du dossier sont, notamment, un certificat de nationalité algérienne d'origine de l'intéressé, une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé possède uniquement la nationalité algé-



P.V.D.R.

rienne d'origine et qu'il n'a jamais possédé une autre nationalité et une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé est de confession musulmane. Le prétendant à la candidature doit également fournir un certificat de nationalité algérienne d'origine de son conjoint, un certificat médical délivré à l'intéressé par des médecins assermentés, une déclaration sur l'honneur attestant de la résidence exclusive pendant dix ans au moins sans interruption, précédant immédiatement le dépôt de candidature de l'intéressé. Le

dossier comprend aussi une déclaration publique sur le patrimoine mobilier et immobilier de l'intéressé à l'intérieur et à l'extérieur du pays, une attestation de participation à la Révolution du 1^{er} novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942, une attestation de non implication des parents du candidat né après le 1^{er} juillet 1942 dans des actes hostiles à la Révolution, ainsi qu'un engagement écrit et signé par le candidat de respecter les principes de la Constitution.

T. F./APS

«On organisera d'autres grèves car notre mouvement est légal»

Education : réunion de l'Intersyndicale dans deux jours

«Notre grève des 26 et 27 février derniers était légale, car on a suivi toute la procédure», a assuré un membre de l'Intersyndicale, ajoutant que «dans quelques jours, les six syndicats autonomes se réuniront pour évaluer cette grève et décider du sort de notre mouvement». Selon le chargé de communication de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (Unpef), Abdelouahab Lamri Zeggar, «le mouvement de grève qui a eu lieu les 26 et 27 février derniers est légal car on a suivi des procédures légales et la loi nous assure ce droit». En effet, réagissant à la décision du tribunal administratif de Bir Mourad Rais qui a déclaré «illégal» la

grève à laquelle a appelé le Collectif des syndicats autonomes du secteur de l'Education dans les trois cycles de l'enseignement pour les 26 et 27 février derniers, l'Unpef a assuré qu'il n'a «reçu aucun document pour le moment lui interdisant la grève ou déclarant notre mouvement illégal». «Dans deux jours, les six syndicats autonomes vont se réunir pour évaluer la grève et décider du sort de notre mouvement», a indiqué Zeggar, assurant que d'autres grèves vont avoir lieu dans les prochains jours et même des manifestations dans la rue pas seulement dans les établissements éducatifs. De son côté, Boualem Amoura, secrétaire général du Syndicat autonome

des travailleurs de l'Education et de la formation (Satef) a jugé inévitables ces actions de protestation, «vu l'entêtement de la ministre qui dit qu'il y a ouverture de dialogue alors que c'est faux». Selon lui, «la ministre pense régler les problèmes du secteur toute seule, alors qu'ils sont énormes, et elle en a fait l'expérience lorsqu'on était avec elle, on l'a accompagnée pour régler les problèmes qui allaient même l'emporter». «Mais maintenant qu'elle essaie de nous ignorer, nous allons continuer à défendre les intérêts des travailleurs avec tous les moyens permis par la loi». Pour rappel, la grève de deux jours, à laquelle a appelé l'intersyndicale de l'Education (Unpef, Satef, CLA, Snapest, Snte, Cnapeste) a été déclarée «illégal» par le tribunal administratif de Bir Mourad Rais. La décision du tribunal confirme «l'illégalité de la grève annoncée en vertu du préavis de grève daté du 18 février 2019 sous les n° 01 et 02/2019, portant appel à une grève nationale les 26 et 27 février derniers». Enfin, les revendications des syndicats portent essentiellement sur des aspects socioprofessionnels et pédagogiques concernant le reclassement du personnel de certains services (économique, de l'orientation scolaire et profes-

sionnelle, des laborantins et des superviseurs), le maintien de la retraite proportionnelle sans condition d'âge et la mise en place de mécanismes rétablissant l'équilibre du pouvoir d'achat. Parmi les revendications, l'actualisation de la prime de zone sur la base du nouveau salaire de base au lieu de celui de 1989, et l'accès des professeurs formés après le 3 juin 2012 à une promotion au grade de professeur formateur, en valorisant leur expérience professionnelle, le respect du repos hebdomadaire et la valorisation du droit à un congé de maladie. Sur le plan pédagogique, les représentants des syndicats revendiquent notamment la révision des programmes scolaires en fonction du niveau des apprenants et particulièrement ceux de l'école primaire, l'amélioration de la formation, des conditions de travail et de scolarisation, la réalisation d'un enseignement de qualité, la réduction du volume horaire pour l'ensemble des paliers en respectant le volume de travail et les tâches assignées, la préservation du pouvoir pédagogique des enseignants et la liberté d'exercer l'action syndicale. Pour rappel, la ministre de l'Education nationale,

Thinhenne Khouchi

LA QUESTION DU JOUR

Ces graves questions qui maintenant se posent

Suite de la page une
Cette attitude n'annonce rien de bon. Elle est de la même teneur que celle du PT pour lequel toute manifestation des partisans du président sortant équivaudra à une provocation. Une provocation à la violence, bien sûr, et non pas une incitation supplémentaire à redoubler de mobilisation pacifique. Que le pays soit près de basculer dans la violence, on en a d'ailleurs eu une première, mais significative idée, vendredi dernier, lorsque vers la fin de la manifestation de jeunes marcheurs, désireux d'en découdre, ont voulu forcer le cordon de sécurité barant le passage à la présidence. Le vendredi prochain, si manifestation il y a, il faut craindre non pas que celle-ci se termine de la même façon, mais qu'au contraire elle commence par rien de moins qu'une tentative de prise du Palais d'El Mouradia. D'après Louisa Hanoune, les partisans de Bouteflika n'auraient déjà plus le droit de s'exprimer, du moment que chaque fois qu'ils le font, ou qu'ils tentent seulement de le faire, ils ajoutent de l'huile sur le feu. C'est que donc d'après elle, le feu est déjà allumé, et par la responsabilité d'un seul bord, celui des opposants au 5^e mandat, ou plutôt qui se présentent comme tels. En réalité, ils ne se contenteront pas du retrait de la candidature de Bouteflika. Celle-ci ayant été déjà faite, sauf un improbable non dépôt aujourd'hui, le régime dans son ensemble a le plus grand intérêt à s'y tenir. Autrement, c'est la boîte de Pandore qu'il ouvrira. Tous les maux du pays se libéreront d'un seul coup. Bonne ou mauvaise (à notre avis elle est bonne), la candidature de Bouteflika doit être maintenue, car les problèmes que cela pose sont bien plus faciles à traiter que les autres. Si le FLN, le RND, et le MPA (il ne faut pas en effet compter sur Taj, qui semble être passé dans l'autre camp) ne sont déjà plus capables de manifester sans qu'ils soient physiquement agressés par leurs adversaires, dans ces conditions c'est que la violence et les troubles sont déjà de la partie. Si en revanche manifester, tenir des meetings, en somme faire tout ce que nécessite une campagne électorale, leur est encore possible, alors oui, la paix civile pourra être préservée. Pour l'heure en tout cas, ces questions se posent.

M. H.

36^e session du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur et de la Justice Tayeb Louh prend part aux travaux à Tunis

LE MINISTRE de la Justice, Garde des Sceaux, Tayeb Louh prendra part, à partir de dimanche à Tunis, à la 36^e session du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur et à la réunion conjointe des ministres arabes de l'Intérieur, a indiqué, samedi, un communiqué du ministère. Les participants à ces deux réunions se pencheront, deux jours durant, sur «l'examen de la réactivation des accords relatifs à la sécurité et à la justice», outre la signature de plusieurs accords relatifs au renforcement de la coopération judiciaire et sécuritaire entre les pays arabes à l'occasion de la réunion conjointe des ministres arabes de l'Intérieur et de la Justice, ajoute la même source.

Y N

L'Algérie en compte 200 et autant en cours de réalisation

Cliniques privées : quand la logique commerciale prime sur tout...

■ Les établissements hospitaliers privés, dont le nombre ne cesse d'augmenter ces dernières années, obéissent plus à une logique commerciale qui assure leur pérennité, au prix d'énormes sacrifices financiers pour les malades, et parfois au mépris des impératifs réglementaires régissant leurs activités.

Par Salima H.

De 15 établissements de santé privés répartis à l'échelle nationale en 1993, l'Algérie compte aujourd'hui 208 cliniques privées, alors que presque autant sont en cours de réalisation, dont 31 fonctionnelles et 15 autres en chantier pour la seule capitale. L'exercice à titre privé a été consacré par la loi 85-05 du 16 février 1985 tandis que la loi 88-204 du 3 mai 1988 a donné naissance aux cliniques privées, précise à l'APS D' Fawzi Benachenhou, directeur des structures de santé de proximité au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. D'autres textes réglementaires régissent les conditions d'ouverture, d'organisation et de fonctionnement de ces structures, ajoute-t-il, notant que toute clinique fait l'objet d'une visite de «conformité» avant le démarrage de ses activités afin de s'assurer du respect de la réglementation en matière notamment de construction, du nombre du personnel et de l'équipement engagés par le promoteur. Ces aspects devant être proportionnels aux disciplines que ce dernier envisage de développer, sachant qu'il est tenu d'offrir les spécialités de base, souligne-t-il. L'évolution de cette activité, devenue une nécessité incontournable, est encouragée afin d'élargir «les offres de soins» aux citoyens, souligne le même responsable, déplorant, toutefois, l'absence d'une carte sanitaire de sorte à ce que l'implantation géographique de ces établissements soit la plus équilibrée possible : «Généralement, les EHP sont implantés dans les villes qui sont pourvues de CHU», fait-il remarquer. Néanmoins, ce qui pose un plus sérieux problème, ce sont les diverses infractions à l'éthique médicale, à savoir les erreurs médicales, l'exercice illégal pour les praticiens, ainsi que le non-respect des règles d'hygiène, déplore ce responsable.

Soit, autant de motifs justifiant des mesures disciplinaires allant de la mise en demeure à la fermeture provisoire ou définitive de l'établissement, celle-ci ayant, jusque-là, rarement été appliquée afin de «préserver l'investissement consenti», note-t-il. «Lorsqu'un patient décède dans une clinique, que sa famille porte l'affaire devant la justice et que celle-ci prononce une décision de fermeture définitive de la structure, nous l'exécutons», poursuit le même responsable, assurant que la nouvelle loi sanitaire «cadre davantage» la pratique de ces structures. En 2018, trois cliniques privées ont fait l'objet de fermeture provisoire au



et entourage. «J'ai une parente qui a été opérée, chèrement et sans succès, par un médecin dans une clinique privée. Ce dernier a refusé de continuer à la prendre en charge et de rectifier son erreur, il a fallu que j'intervienne pour qu'il le fasse dans l'hôpital où il exerce également», raconte Malika, employée administrative dans un CHU d'Alger. Pour une délicate intervention de pontage du cœur, une autre clinique à Hydra a facturé 4,5 millions de DA à un sexagénaire originaire de Constantine, dont la famille a cotisé pour réunir la somme. «Nous n'avons pas d'autre choix car ça urge», explique l'un des fils qui estime que «l'essentiel est que tout se passe bien». Pour une hospitalisation de deux jours, une intervention pour des problèmes de fibrome a coûté 100 000 DA à Fatma-Zohra, la quarantaine. L'ayant subie dans une clinique à El-Biar, elle en est sortie «très satisfaite grâce à une prise en charge de qualité et un strict respect de l'hygiène».

niveau national, pour non-conformité à la réglementation, tandis qu'une 4^e a définitivement fermé ses portes sur demande de son propriétaire. A Alger, l'on dénombre un récent cas de fermeture, à titre conservatoire, à la suite du décès du chanteur connu, survenu début janvier, lors d'une intervention chirurgicale. Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances et causes de ce décès que des médias ont imputé à une surdose d'anesthésie. «Ce décès a été très médiatisé car concernant un artiste connu, mais nous effectuons régulièrement des visites inopinées et des inspections dans ces établissements, souvent à la suite de plaintes de patients. En cas d'infractions établies, nous envoyons des rapports à la tutelle», explique D' Yahia Zeroual, de la Direction de la santé et de la population (DSP) d'Alger. Quelques mois plus tôt, c'est la clinique d'accouchement de Dar El-Beida qui avait fait l'objet d'une décision de fermeture provisoire à la suite du décès d'un nourrisson, brûlé par une résistance chauffante. Cette mesure a été ensuite définitive, l'établissement étant vétuste, informe-t-il, faisant savoir que les inspections sont généralement assurées par une vingtaine de praticiens inspecteurs. Un nombre «insuffisant pour couvrir la totalité des cliniques activant h24 dans l'Algérois». Outre le non-respect des règles d'hygiène, périodiquement relevé, l'exercice illégal de la profession est une réalité établie dans la majorité des cliniques qui emploient des praticiens exerçant dans le secteur

public, en violation de la nouvelle loi sanitaire prévoyant le gel de l'activité complémentaire. «Les textes d'application de cette disposition n'étant toujours pas promulgués, la mesure est difficilement applicable, même si toutes les cliniques en ont été destinataires», souligne D' Zeroual, déplorant aussi la difficulté de «prendre des sanctions» à l'encontre des praticiens mis en cause : «Ils doivent soit être pris en flagrant délit d'exercice illégal ou faire l'objet d'une dénonciation écrite de la part d'un patient». Certains d'entre eux contournent l'interdit en signant le protocole opératoire usant des griffes de leurs collègues recrutés à titre permanent par la clinique, fait-il savoir, se souvenant de situations burlesques où certains praticiens «se sont enfuis en sautant de la fenêtre ou cachés dans les vestiaires à l'arrivée des inspecteurs». Tout en admettant que ce sont les rémunérations attractives que le secteur public n'offre pas qui motive cette pratique, le même responsable plaide pour «un salaire de base fixe et des rémunérations en fonction des actes chirurgicaux».

Des prix totalement libres...

Les tarifs pratiqués par les cliniques privées «sont totalement libres, chacune d'elles les fixe selon ses propres paramètres, car il s'agit d'une activité libérale», expliquent les représentants du ministère de tutelle, notant que ce département «n'a rien à voir» avec cette question : «Un accouchement par césarienne

peut revenir à 120 000 DA dans un EHP et à 70 000 ou 80 000 DA dans une autre», indique D' Zeroual. S'il n'est pas évident de connaître la grille des tarifs arrêtée pour les actes chirurgicaux auprès des responsables des cliniques algéroises, ces derniers se contentent d'arguer «des différentes charges» qui leur incombent pour les justifier. Néanmoins, un accord tacite semble exister entre eux quant au seuil des consultations lequel est fixé à 2 000 DA. Par ailleurs, la majorité d'entre elles emploie des «cabinards» (privés) qui leur fournissent leurs propres patients évoquant les insuffisances du secteur public. De la sorte, le suivi des malades n'est pas rompu. Le coût de l'opération revient moins cher pour le malade, lorsque le praticien est directement payé par la clinique, explique-t-on au niveau de ces établissements. «Chaque intervention est différente, selon la durée du bloc opératoire et du séjour postopératoire. Nous ignorons combien perçoit le praticien lorsqu'il est directement payé par le malade alors qu'avant, on encaissait la totalité de la facture puis on payait le médecin», explique la gérante d'une clinique à Hydra, s'insurgeant contre le fait que «c'est désormais le médecin qui dicte au malade pour quelle clinique opter». Quoiqu'il en soit, le patient demeure le principal pénalisé car contraint de payer rubis sur l'ongle une prise en charge dont il ne se réjouit pas toujours, comme le démontrent les plaintes que les malades portent périodiquement à la connaissance de leurs proches

Plaidoyers pour la contractualisation avec la Sécurité sociale

«Tant que la question de la contractualisation avec la Sécurité sociale n'est pas réglée, les tarifs pratiqués par les privés demeureront libres. Il faut un système de santé unique pour le public et le privé, une réglementation qui fasse le pont entre les deux secteurs ainsi qu'une nomenclature des actes chirurgicaux», suggère le D' Zeroual. Déplorant l'absence de «concertation» entre le secteur privé et la CNAS, hormis pour l'hémodialyse et les maladies cardiovasculaires pour les cotisants, il salue l'intervention du ministère de la Solidarité nationale pour la prise en charge des non-assurés. «Même si l'activité médicale ne peut pas être administrée, la Sécurité sociale doit se pencher sur la question de la contractualisation dans les hôpitaux», (organisation des relations entre les hôpitaux, la Sécurité sociale et les directions de l'Action sociale, tout en préservant la gratuité des soins), recommande le président de l'Ordre national des médecins, M. Mohamed Berkani Bekkat, réitérant également sa revendication inhérente à l'annulation du forfait hospitalier. Il préconise, par ailleurs, «une nomenclature des actes médicaux pour le privé de sorte à élargir la palette des remboursements, dès lors que le citoyen cotise». Et d'interpeller l'Etat afin de jouer son «rôle régulateur» s'agissant des irrégularités et autres défaillances enregistrées dans les cliniques privées. S. H./APS

Industrie

Cosider se lance dans la fabrication de tuyaux en fonte ductile en Algérie

■ Le groupe algérien Cosider et la société turque, Samsun Makina Sanayi, ont signé samedi à Alger un accord pour la construction d'une usine de fabrication de tuyaux en fonte ductile, dans la zone industrielle de Sidi Khettab (Relizane), représentant un investissement global de 80 millions d'euros.



Par Amel B.

L'accord a été signé par le P-dg du groupe Cosider, Lakhdar Rekhroukh et par le P-dg de la société turque, Yucuf Adnan Yücel, en présence du ministre des Ressources en eau, Hocine Necib et le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef

Yousfi. L'usine, dont la durée de réalisation est de 18 mois, aura une capacité de production annuelle de 100 000 tonnes. Elle permettra ainsi de couvrir les besoins du marché national, tout en ayant des ambitions d'exportation vers des marchés étrangers, selon une fiche technique distribuée à la presse.

Conformément à la réglementation régissant les investissements étrangers en Algérie, le projet est détenu à 51% par Cosider-BTPH et à 49% par la société turque. L'usine sera implantée sur un terrain d'une superficie de 33 hectares, situé dans la zone industrielle de Sidi Khettab, dans la wilaya de

Relizane (l'ouest algérien). L'usine, qui permettra la création de 160 emplois, sera animée par deux équipes se reliant au quotidien. A noter que les tuyaux en fonte ductile sont produits dans seulement 13 pays au monde.

A. B.

PH. R.

Cacao
Le marché mondial en 2018-2019 devrait connaître un excédent de 39 000 tonnes

LE MARCHÉ mondial de cacao devrait connaître en 2018-2019, un excédent de 39 000 tonnes de fèves, a indiqué l'Organisation internationale du cacao (Icoco) dans ses dernières prévisions publiées jeudi. D'après l'organisation, la production mondiale d'or brun est attendue à 4,79 millions de tonnes durant ladite année cacaoyère, soit une hausse de 150 000 tonnes par rapport à la campagne précédente. La Côte d'Ivoire devrait réaliser une récolte de 2,15 millions de tonnes de cacao en 2018/2019 à la faveur de l'amélioration des conditions climatiques notamment le relâchement de l'harmattan dans la plupart des zones de culture et la diminution des risques d'apparition du phénomène El Nino. Pour sa part, la production ghanéenne tournera autour de 900 000 tonnes, soit un volume similaire à celui de la saison dernière. S'agissant des broyages mondiaux, l'Icoco estime qu'ils pourraient augmenter de 118 000 tonnes à 4,71 millions de tonnes en 2018-2019 du fait de la vigueur de la demande pour les produits à forte teneur en cacao et la faiblesse des prix mondiaux de la matière première qui incite les chocolatiers à accroître leurs achats. Pour rappel, ces nouvelles prévisions de l'Icoco interviennent dans un contexte où d'après Bloomberg, la Côte d'Ivoire et le Ghana réfléchissent à l'instauration d'un prix minimum garanti commun, compris entre 1 700 et 2 000 livres pour la tonne de cacao. R. E.

Après des données décevantes sur l'économie américaine

Le pétrole termine en baisse

Les prix du pétrole ont terminé en baisse vendredi, les cours fléchissant après la parution d'indicateurs sur l'économie américaine de nature à inquiéter sur la vigueur de la demande énergétique dans le pays. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, a lâché 1,24 dollar pour finir à 65,07 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE). A New York, le baril de WTI pour avril, la référence américaine, a perdu 1,42 dollar pour clôturer à 55,80 dollars. Près de l'équilibre en début de séance vendredi, les prix du baril ont plongé après la parution d'une série de statistiques aux Etats-Unis. Le ralentissement marqué de l'activité du secteur manufacturier en février, à son plus bas niveau depuis novembre 2016, a particulièrement ébranlé les observateurs. La confiance des consommateurs aux Etats-Unis, mesurée par l'enquête de

l'Université du Michigan, a pour sa part rebondi moins que prévu en février après avoir été érodée par la fermeture partielle des administrations américaines («shutdown»). «Ces données reflètent l'idée que, peut-être, le ralentissement de l'économie mondiale commence à se ressentir plus fermement aux Etats-Unis», a commenté John Kilduff de la maison de courtage Again Capital. Ce signal alimente en tout cas les craintes d'un ralentissement généralisé de la demande en énergie, au lendemain de la publication d'un indicateur montrant un fort repli de l'activité manufacturière chinoise en février. L'annonce en cours de séance d'une baisse substantielle du nombre de puits de forage en activité aux Etats-Unis (-10 unités à 843 puits) n'a pas rassuré les acteurs du marché. Cette évolution suggère pourtant une légère baisse de la production à moyen terme, au moment où les extractions n'ont jamais été aussi élevées dans le pays (à

12,1 millions de barils par jour en moyenne la semaine dernière). Les investisseurs restent également inquiets du manque d'avancées dans les négociations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, le géant asiatique étant le premier importateur mondial de pétrole. Le marché devrait maintenant «probablement tourner son attention vers le renouvellement des exemptions concernant le pétrole iranien», a relevé Edoardo Campanella, analyste pour UniCredit, qui s'attend à ce qu'elles soient «en partie confirmées par l'administration Trump». Après avoir rétabli des sanctions contre l'Iran en novembre à la suite de leur retrait de l'accord sur le nucléaire avec Téhéran, les Etats-Unis ont finalement accordé des exemptions à huit pays, dont la Chine et l'Inde, les autorisant à continuer d'importer du pétrole iranien. La date limite pour prolonger ou non ces exemptions est le 5 mai.

L. O./APS

Produits agricoles

Les Etats-Unis demandent à la Chine de lever les taxes

LE PRÉSIDENT américain Donald Trump a demandé à la Chine qu'elle supprime les tarifs douaniers sur les produits agricoles importés des Etats-Unis, soulignant que les discussions commerciales en cours se «passaient bien». «J'ai demandé à la Chine d'immédiatement supprimer toutes ses taxes sur nos produits agricoles (dont le bœuf, le porc, etc)», a écrit Donald Trump sur Twitter. Il a justifié sa demande par la bonne avancée des négociations menées actuellement par les deux pays, ainsi que par sa décision de reporter sine die la date butoir du 1^{er} mars, à laquelle Washington devait relever les droits de douane sur les importations chinoises. «C'est très important pour nos formidables agriculteurs – et pour moi !», a-t-il ajouté. Après des mois de guerre commerciale, les Etats-Unis et la Chine avaient conclu une trêve de 90 jours dans le but de régler leurs différends. Celle-ci devait s'achever le 1^{er} mars mais Donald Trump a finalement levé cet ultimatum au vu des progrès réalisés lors de plusieurs sessions de négociations à Pékin et Washington. Le conseiller de la Maison-Blanche Larry Kudlow a affirmé jeudi que les deux pays étaient sur le point de signer «un accord historique». Une rencontre entre les présidents américain et chinois devrait être programmée. Après un dernier round de négociations à Washington en février, le ministre américain de l'Agriculture avait évoqué l'engagement des Chinois à acheter 10 millions de tonnes de soja. L'enjeu est crucial pour les cultivateurs américains: les Etats-Unis avaient exporté en 2017 environ un tiers de leur production de soja vers la Chine (où il sert surtout à nourrir les élevages de porcs) pour un montant de 14 milliards de dollars. Mais les exportations américaines vers le géant asiatique ont plongé à l'été 2018, quand Pékin a imposé des surtaxes douanières sur le soja et d'autres produits agricoles venant des Etats-Unis. Dans un geste de conciliation après le début de la trêve, la Chine s'était déjà engagée début décembre à augmenter ses commandes agricoles. Les taxes douanières chinoises pénalisent sévèrement des régions agricoles américaines ayant largement soutenu M. Trump lors de son élection.

T. Y./Agences

Oran

Réception attendue cette année de 28 100 logements tous types confondus

■ Quelque 28 100 logements toutes formules confondues seront réceptionnés cette année dans la wilaya d'Oran, a annoncé Mouloud Cherifi, lors d'une rencontre avec les représentants de la société civile.

Par Anissa H.

« I est prévu la réception de quelque 28 400 logements tous types confondus durant cette année. Une grande partie de ce programme sera destiné à la résorption de l'habitat précaire et aux détenteurs des pré-affectations dans les différentes communes », a-t-il précisé, lors de cette rencontre en présence des directeurs de l'exécutif, des chefs de daïra et des élus locaux. Mouloud Cherifi a rappelé que durant l'année écoulée, il a été procédé à la distribution de 21 360 logements dont 9 754 de type logement public locatif (LPL), 7 058 de type location-vente (AADL), 2 722 unités du logement promotionnel aidé (LPA), 826 unités de logements promotionnels publics (LPP) ainsi que 1 000 aides à l'habitat rural. Après avoir pris connaissance de certaines préoccupations formulées par de jeunes intervenants concernant notamment l'emploi, le wali d'Oran a indiqué qu'une réunion est prévue prochainement avec les responsables des différentes entreprises industrielles et pétrolières pour dégager des postes d'emploi. Dans ce contexte, il a rappelé que quelque 230 postes de travail ont été proposés dernièrement par des entreprises pétrolières implantées à Bethioua. Mouloud Cherifi a également invité le directeur de wilaya de l'emploi à tenir des rencontres au niveau des communes et des daïras pour présenter les offres d'emploi existantes et encourager les jeunes porteurs de projet à bénéficier des avantages offerts par des dispositifs d'aide à l'emploi. Par ailleurs, le wali a fait état d'une

enveloppe financière dégagée du budget de la wilaya pour raccorder les zones enclavées au réseau de distribution du gaz naturel, créer des lignes de transport à destination des nouveaux sites d'habitation et réaliser des stades de proximité, des établissements scolaires et des structures de santé de proximité. Enfin, Mouloud Cherifi a annoncé qu'une réflexion est en cours pour créer un boulevard des artisans au quartier du Millénum afin de promouvoir et faciliter la commercialisation de leurs produits.

A. H. /APS



Tizi-Ouzou /Parc industriel de Souamaa

L'APW vote une délibération pour l'indemnisation des occupants

L'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi-Ouzou, a voté une délibération portant «réalisation immédiate du parc industriel de Souamaa et indemnisation des occupants recensés dans le plan cadastral 2007/2009». Le vote de cette délibération, à la quasi unanimité des élus de cet organe délibérant de la wilaya, a eu lieu lors d'une session extraordinaire qui s'est déroulée à l'hémicycle Rabah-Aïssat et dont l'ordre du jour était «examen de la situation du parc industriel de Souamaa». Elle a pour objectif le déblocage de ce parc créé en 2012 sur une superficie de 327 ha, et qui n'a pas encore vu le jour, suite à un problème d'indemnisation des occupants et exploitants de l'assiette mobilisée. A propos de ce problème d'indemnisation le wali Abdhakim Chater a rappelé que les occupants de l'assiette destinée à ce parc industriel doté d'une enveloppe financière de près de 9,32 milliards de DA pour étude, aménagement et indemnisation de citoyen ouvrant droit en application de la réglementation en vigueur, «ne disposent pas de documents prouvant leur propriété sur les parcelles qu'ils occupent ou exploitent. Cette

absence de document ne permet aucune indemnisation qu'elle soit pécuniaire ou une compensation», a-t-il dit. Le secrétaire général de wilaya, Zinedine Tibourtine, qui est revenu sur la genèse de ce problème, a expliqué que l'exploitation de tous les documents administratifs (PV de choix de terrain du 29 juin 2011, arrêté d'affectation de l'assiette au Fond nationale de la Révolution agraire), font ressortir que l'origine de propriété des terrains retenus pour la création de ce parc industriel, est d'ordre domanial à l'exception de deux parcelles privées. M. Tibourtine a rappelé que la direction générale des domaines a proposé une solution pour débloquer ce projet et portant «des compensations par des terrains agricoles au profit des exploitants, et prévoir des recasements au profit des occupants qui ont érigé des locaux à usage d'habitation ou commercial et leur intégration dans des lotissements notamment des lotissements ruraux». Propositions qui n'ont pas eu un écho favorable au profit des concernés, rappelle-t-on. Face à cette situation de blocage l'APW de Tizi-Ouzou a décidé d'agir par la prise d'une délibération

sachant que «les délibérations de l'Assemblée populaire de wilaya sont exécutoires de plein droit vingt-et-un jours après leur dépôt à la wilaya», selon l'article 54 de la Loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya du code des collectivités locales. Cette même loi stipule que «Si le wali juge qu'une délibération n'est pas conforme aux lois et règlements, il saisit le tribunal administratif territorialement compétent, dans les vingt-et-un jours qui suivent la délibération, pour constater sa nullité». La délibération, a expliqué M. Aouchiche, vise à «donner une assise légitime aux pouvoirs publics pour agir et débloquer ce parc industriel dont la concrétisation bute sur un problème d'indemnisation des occupants du terrain qui lui a été réservé». «Après le vote de cette délibération et après vérification de sa conformité aux lois et règlements, il sera du ressort des pouvoirs publics de définir les mécanismes à mettre en place pour son application», a-t-il précisé, en soulignant que la création de ce parc «permettrait de créer à terme 150 000 emplois et une richesse qui se comptera par milliards de dollars». F. Y.

Mila

Une production «record» de l'huile d'olive

La wilaya de Mila a réalisé durant la saison agricole 2018/2019 une production «record» d'huile d'olive avec plus de 2,48 millions litres, a fait savoir le directeur des services agricoles (DSA), Messaoud Bendridi. La production de cette saison a fait augmenter par rapport à celle de l'année écoulée qui avait atteint 1,5 million de litres et a été favorisée par les très favorables conditions climatiques et les efforts conjugués des producteurs et intervenants du secteur, a souligné le même responsable. La récolte d'olive a atteint 138 000 quintaux contre 109 000 quintaux la saison précédente et a motivé le conseil interprofessionnel de la filière fraîchement installé à organiser les 28 et 27 février derniers le 1er salon de l'olive et de l'huile d'olive. Ce

salon a permis de rapprocher les producteurs et d'inciter les petits producteurs à élargir leur activité. Les services agricoles locaux œuvrent à élargir l'oliveraie de la wilaya estimée actuellement à 12 000 hectares, selon le même

cadre qui a indiqué que la wilaya a bénéficié au titre du programme de soutien aux régions montagneuses de 60 000 oliviers au profit de 600 producteurs exploitant 600 hectares. Pour sa part, le président du conseil interprofes-

sionnel de la filière oléicole, Saïd Bouguezoul, a salué les efforts de l'Etat pour développer la filière et a appelé à accompagner les producteurs par l'ouverture de pistes et la réalisation de bandes de protection des vergers contre

les incendies. Le conseil œuvre, a-t-il ajouté, à sensibiliser les producteurs à améliorer la qualité de leur production par la maîtrise du taux d'acidité qui doit être inférieur à 1%. APS

El Bayadh

Lancement des travaux de raccordement de plus de 1 300 foyers au réseau de gaz

Les travaux de raccordement de plus de 1 300 foyers au réseau de gaz de ville ont été lancés dans la commune d'El Bayadh, a-t-on appris de la direction de wilaya de distribution de l'électricité et du gaz (SDO) de Sonelgaz. Cette opération concerne trois quartiers, à savoir hai Ouled Djedid (950 foyers au lotissement Brahimi) sur près de 15 kilomètres et pour une enveloppe de 35 millions DA de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, hai Chehaimi (320 foyers) sur environ 5 km (14

millions DA de la même caisse) et enfin le lotissement rural «Thenia» à la sortie-sud de la commune d'El Bayadh (58 foyers) pour une enveloppe de 3,3 millions DA, a-t-on indiqué de même source. L'achèvement des travaux dans les trois sites est prévu au plus tard en fin d'année courante, a-t-on ajouté, signalant que le taux de couverture en gaz de ville dans la wilaya est de 88 pour cent et que le nombre de foyers raccordés dépasse 70 000. Pour sa part, le directeur de wilaya de la construction et de l'urbanisme,

Kaddouri Belkacem a indiqué que ses services ont achevé dernièrement des travaux de raccordement de hai «Sehaimi» et hai «Ouled Djedid» aux réseaux d'adduction à l'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'une partie du lotissement «Thenia». Les travaux de raccordement de quatre sites restants dans cette agglomération sont en cours, a-t-il fait savoir, annonçant successivement une opération de bitumage.

R. R.

Libye

Guterres salue l'accord entre al-Serraj et Haftar

■ Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, s'est félicité vendredi de l'accord conclu entre le Chef du gouvernement d'union nationale (GNA), Fayez al-Serraj, et le maréchal Khalifa Haftar sur l'organisation d'élections en Libye.

Par Lamine H.

« Le Secrétaire général salue la réunion du 27 février aux Emirats arabes unis, entre le Premier ministre de la Libye et Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, M. Fayez al-Serraj, et le commandant de l'armée nationale libyenne, M. Khalifa Haftar », indique l'ONU dans un communiqué. Le chef de l'ONU a félicité les deux parties pour les progrès accomplis, en particulier l'accord sur la nécessité de finaliser les étapes de la transition en Libye par la tenue d'élections générales, ainsi que l'engagement qu'ils ont pris de maintenir la stabilité dans le pays et d'unifier ses institutions. « Le Secrétaire général espère que de nouveaux progrès pourront être réalisés sur la base

de ce qui a déjà été convenu, avec l'appui de la communauté internationale », souligne le communiqué. Jeudi, la mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) a fait état d'un accord entre les deux autorités rivales sur la nécessité de mettre fin à la période de transition à travers des élections générales mais aussi sur les moyens de préserver la stabilité de la Libye et



d'unifier ses institutions. La dernière rencontre entre al-Serraj et Haftar remonte à fin mai 2018 à Paris où, déjà, il était question d'organiser des élections mais

sans qu'aucune partie ne s'y engage solennellement. En novembre, l'Italie, partenaire historique de la Libye, avait tenté un nouveau rapprochement entre

les deux parties lors d'une réunion à Palerme, mais le maréchal Haftar avait boycotté la rencontre.

L. H./APS

Tunisie

L'Union des travailleurs attachée à la grève des transporteurs de carburant début mars

L'Union des travailleurs de Tunisie (UTT) a affirmé son ferme attachement à la grève des transporteurs de carburant prévue du 1^{er} au 3 mars 2019, a rapporté vendredi l'agence de presse tunisienne TAP. Dans un communiqué, l'UTT a dit regretter l'annonce

faite par le ministère des Affaires sociales d'annuler cette grève, la qualifiant d'« irresponsable et dénuée de tout fondement ». Le secrétaire général adjoint de l'UTT, Rached Namouchi, a déclaré à la TAP que cette grève est « légitime » dans la mesure où un préavis de

grève a été adressé le 12 février dernier aux autorités concernées. Il a précisé que l'accord visant à annuler la grève n'a pas été conclu avec l'UTT mais avec une autre partie syndicale. Dans une déclaration à la TAP, le directeur général de l'Inspection du travail

et de la réconciliation au ministère des Affaires sociales a indiqué que les négociations sont menées uniquement avec la structure syndicale la plus représentative à l'échelle nationale et sectorielle, conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail. Et d'ajouter que l'accord conclu, aujourd'hui, avec l'Union générale tunisienne du travail et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, concernant le secteur des hydrocarbures, est conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Selon lui, cet accord permettra aux transporteurs de bénéficier de majorations salariales et d'autres avantages. Plus tôt dans la journée, le ministère des Affaires sociales a annoncé que l'activité des stations-service se poursuivra normalement vendredi, précisant qu'un accord a été convenu dans le secteur des hydrocarbures.

Sarah Y./APS

Tunisie/Suisse

Signature d'une déclaration d'intention pour renforcer la transition démocratique en Tunisie

Une déclaration d'intention visant le renforcement de la transition démocratique en Tunisie a été signée, à Berne, entre la Tunisie et la Suisse, au terme des travaux de la deuxième session de concertations politiques tuniso-helvétiques. La déclaration d'intention définit les domaines d'intervention du programme suisse d'appui à la transition démocratique en Tunisie pour la période 2017-2020 à

hauteur de 300 millions de dinars tunisiens. Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, il a été également convenu d'approfondir la coopération bilatérale, notamment en matière de création de projets générateurs de postes d'emploi pour les jeunes. Volet économique, une rencontre tuniso-suisse est prévue d'ici la fin de l'année courante, en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat pour

les représentants du secteur privé des deux pays. S'agissant de la formation diplomatique, un accord a été trouvé entre les deux pays pour la mise en place d'un partenariat entre l'Académie tunisienne qui sera créée en 2020 et la Fondation suisse des sciences diplomatiques anticipatives. A l'invitation du Conseiller fédéral helvétique en charge des Affaires étrangères, Ignazio Cassis, le ministre des Affaires

étrangères tunisien, Khemaïes Jhinaoui, a effectué, les 27 et 28 février, une visite officielle à Berne, capitale de la Confédération suisse. Cette visite a permis d'examiner les moyens de consolider et de développer les différents domaines de coopération, et donné lieu à un échange de vues sur plusieurs questions d'ordre régional et international d'intérêt commun.

Moncef G.

Sahara occidental occupé

Appel à inclure la surveillance des droits de l'Homme dans la Minurso

Les participants à la conférence sur le Sahara occidental, abritée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à Genève, ont appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à inclure la question de la surveillance des droits de l'Homme dans la Mission de l'ONU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso).

Coprésidée par l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, et le vice-ministre aux Relations et à la Coopération internationales de l'Afrique du Sud, Luwellyn Landers, cette rencontre, tenue mercredi, à laquelle ont pris part le ministre namibien de la Justice, Sackeus Shangala, des experts et des spécialistes du droit et des relations internationales venus de France, de Norvège et de

Suisse, s'est tenue sous le thème « Responsabilité de l'Union européenne et des pays membres à l'égard du processus de décolonisation du Sahara occidental ».

A l'occasion, les participants ont invité le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme à reprendre ses « missions de fond » au Sahara occidental occupé, à élaborer un programme de coopération technique et de renforcement des capacités avec le Front Polisario, et l'envoi du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme aux territoires occupés pour s'enquérir de la situation des droits de l'Homme.

Abordant le vote illégal du Parlement européen (PE) des accords commerciaux et de pêche Union européenne (UE) - Maroc, incluant illégalement les territoires sahraouis occupés, les intervenants ont dénoncé « une

tentative désespérée de l'UE de légitimer l'occupation marocaine d'un territoire figurant sur la liste des 17 territoires non autonomes toujours à l'examen de la 4^e Commission pour la décolonisation des Nations unies ».

Ils ont relevé aussi que ces accords vont à l'encontre des décisions de la Cour de justice de l'UE (CJUE) datant de décembre 2016 et février 2018 ayant statué clairement sur « l'inapplicabilité de ces accords sur le Sahara occidental désigné comme territoire distinct et séparé du Royaume marocain et ne relevant pas de sa prétendue souveraineté ».

Dans ce contexte, ils ont appelé « la Commission européenne et le PE à se conformer pleinement à la lettre et à l'esprit du traité sur l'UE et du droit international, pour demander au Royaume marocain de mettre fin

à l'occupation militaire du Sahara occidental et de négocier de bonne foi avec le Front Polisario afin de parvenir à une solution politique juste, durable et acceptable garantissant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ».

M. Taleb Omar, s'exprimant aux médias à la fin des travaux, a salué la tenue de cette conférence, soulignant que la participation des délégations venues de plusieurs pays et des experts en droit reflétait « le grand intérêt » manifesté par la communauté internationale à la cause nationale sahraouie.

« Soutenir la question sahraouie au niveau des grandes capitales mondiales et parmi les plus influents de la politique internationale est un appui important pour notre cause », a souligné M. Taleb Omar, ajoutant qu'il s'était entretenu avec de

nombreux ambassadeurs et délégués des pays membres du Conseil européen ayant exprimé leur solidarité avec le peuple sahraoui.

Les 15 membres du Conseil des droits de l'Homme de Genève, ainsi que des ambassadeurs de pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi qu'un certain nombre d'experts intéressés par les questions africaines et européennes et des représentants d'organisations non gouvernementales ont assisté à la conférence.

Notons que l'ambassadeur sahraoui était accompagné d'une délégation d'avocats défendant la cause sahraouie et de la représentante du Front Polisario en Suisse, Amina Abdelsalem Mahmoud.

R. M.



Venezuela

Le retour de Guaidó espéré mais redouté dans son pays

■ Le retour de l'opposant Juan Guaidó au Venezuela, après une mini-tournée en Amérique du Sud, est attendu avec ferveur par ses partisans qui redoutent cependant son arrestation par le régime de Nicolas Maduro.

Guaidó, autoproclamé président par intérim, pourrait regagner Caracas lundi après avoir été reçu comme un chef d'État en Colombie, au Brésil, au Paraguay, en Argentine et en Équateur : son retour met au défi le président Maduro de l'arrêter, au risque de provoquer de fortes réactions internationales, ou de le laisser tranquillement éroder son autorité. «D'un côté, j'ai peur qu'ils l'arrêtent et le jettent en prison et on va se retrouver avec un autre Leopoldo ; d'un autre, je veux qu'il rentre pour changer le pays», résume un avocat de 37 ans, Iskia Urdaneta, évoquant le sort de l'opposant Léopoldo Lopez, condamné à 14 ans de prison en 2014 et assigné à résidence. Soutenu par une cinquantaine de pays dont les États-Unis, Guaidó a promis de rentrer «malgré les menaces» pour suivre sa stratégie et conduire, comme il l'a expliqué, un gouvernement de transition jusqu'à la tenue d'élections «libres». «Il arrive avec un appui international. Il est soutenu par les États-Unis qui ont menacé de

recourir à la force si on le touche, mais il court le risque d'une arrestation ou d'être attaqué physiquement», indique à l'AFP le politologue Luis Salamanca. Les États-Unis qui n'ont pas complètement écarté une intervention militaire au Venezuela ont prévenu que s'il arrive quelque chose à Juan Guaidó, «il y aura des conséquences». «Le gouvernement devra évaluer le prix à payer et soupeser la crédibilité des États-Unis à dépasser la rhétorique», avance Félix Seijas, de l'institut d'enquête Delphos. Nicolas Maduro a déclaré ces derniers jours que Guaidó, comme chef du Parlement, devait «respecter la loi» et que s'il rentre au pays, «il devra rendre des comptes devant la justice». La Cour suprême du Venezuela, favorable au gouvernement, a ouvert une enquête contre l'opposant pour «usurpation» de la fonction présidentielle et décrété le gel de ses avoirs et une interdiction de sortir du territoire national, que Guaidó a bravée la semaine dernière en se rendant en Colombie pour tenter de forcer le passage de l'aide



PH. D. R.

humanitaire. «Sa vie est en danger parce que l'État de droit n'existe pas dans ce pays. Mais Maduro n'est pas une brute, il sait que Guaidó n'est pas isolé, qu'il a des soutiens internationaux, même si nous ne voulons pas d'une intervention militaire», analyse Solibet Hernández, un commerçant de 46 ans. Mais pour Luis Quintero, professeur de 64 ans et partisan du chef de l'État en exercice, l'opposant «devrait être arrêté dès qu'il pose le pied sur le sol vénézuélien, le droit doit l'emporter». «Le mieux

c'est qu'il rentre et soit jugé» pense aussi Juan Mariño, 37 ans, gérant d'un salle de gym : «Mais si Maduro le jette en prison, ça va faire beaucoup de bruit et pourrait conduire à une intervention militaire». «Il doit surmonter ses craintes, son retour sera une étape cruciale, Guaidó représente l'espoir. S'il lui arrive quelque chose, ça pourra avoir de graves conséquences pour la dictature», affirme quant à lui Mauricio Marcano, 32 ans. Juan Guaidó, 35 ans, s'est proclamé président par intérim le 23 janvier

après que le Parlement, dominé par l'opposition, eut déclaré que le deuxième mandat de Nicolas Maduro était «usurpé», en raison d'une réélection entachée de fraude aux yeux d'une grande partie de la communauté internationale. «S'il ne rentre pas, la cause de l'opposition va subir un important revers. Mais sur le plan intérieur, Juan Guaidó n'a guère de capacité de man-œuvre autre que de convoquer des rassemblements. Et il risque de manquer rapidement d'arguments pour entretenir la flamme», avertit Félix Seijas. Daniel Acosta, un étudiant de 24 ans qui se dit «confiant en Guaidó», reconnaît que s'il «ne rentre pas, ce sera une frustration de plus» pour beaucoup. Mais Yamila Vargas, une quinquagenaire au foyer, avertit que «s'ils le touchent, ils vont déclencher un mouvement qui continuera ce qu'il a commencé. Ça ne va pas s'arrêter là», parie-t-elle. Par ailleurs, les États-Unis et la Russie ont mis en scène vendredi leur bras de fer autour de l'aide humanitaire à destination du Venezuela, avec de nouvelles sanctions américaines contre des membres du régime de Nicolas Maduro et la promesse russe d'un soutien renouvelé au dirigeant socialiste.

Les deux pays continuent à distance leur bataille diplomatique, au lendemain d'un match nul à l'ONU où ils ont été incapables de s'entendre.

R. C.



Impuissance Référendum

Par Fouzia Mahmoudi

Dés l'annonce du résultat surprise du référendum organisé en Grande-Bretagne sur le Brexit, des voix se sont élevées pour réclamer une nouvelle élection en dénonçant l'apparente volonté d'une majorité de britanniques de quitter l'Union européenne. Tout au long des négociations, difficiles et finalement sans issues, entre le gouvernement britannique et les instances européennes, les anti-Brexit espéraient qu'une incapacité d'arriver à un accord finirait par déboucher sur la mise en place d'une nouvelle consultation des citoyens britanniques, offrant une seconde chance à tous ceux qui ne se sont pas déplacés en juin 2016, de voter et d'inverser le résultat. Toutefois, un nouveau référendum sur le Brexit susciterait la «colère» des Britanniques, a déclaré aujourd'hui Boris Johnson, ex-ministre des Affaires Étrangères qui fut également l'emblématique maître de Londres durant huit années, ardent défenseur d'un départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, s'en prenant par ailleurs aux «salauds» qui dirigent l'Europe. «Je ne pense pas que cela soit possible», a estimé l'ancien secrétaire au Foreign Office lors d'une conférence de presse à New Delhi, interrogé sur les appels à un nouveau référendum sur le Brexit. «Je pense que la colère de la population serait si forte, tout comme la lassitude. Les gens deviendraient totalement marqués à l'idée de voter de nouveau là-dessus», a-t-il ajouté. La campagne pour le référendum de 2016 a été «très âpre et a divisé le pays en profondeur», a-t-il souligné, assurant qu'un deuxième vote provoquerait les mêmes effets. Boris Johnson a quitté l'année dernière le gouvernement de Theresa May pour protester contre son projet d'accord avec l'UE, prévoyant un maintien du Royaume-Uni dans l'union douanière comme filet de sécurité («backstop») tant que l'avenir de la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord n'aurait pas été réglé. Le Parlement britannique a depuis rejeté cet accord et Theresa May traverse une tempête politique alors que la date du Brexit se rapproche, le 29 mars. «Nous devons régler ce Brexit proprement et notre Premier ministre doit désormais mettre un terme à ce filet de sécurité et de façon telle que cela convienne à l'ensemble du Royaume-Uni», a lancé Boris Johnson qui s'exprimait devant des journalistes. Reste à savoir comment la Grande-Bretagne amorcera sa sortie de l'UE et surtout comment elle réconciliera ses deux blocs de citoyens, les anti et pro brexit qui devront ensemble, dans les mois et années à venir, reconstruire une nouvelle réalité détachée des institutions européennes.

F. M.

Corée du Nord

Kim rend hommage à Ho Chi Minh avant son départ vers la Chine

Le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un a rendu hommage au leader révolutionnaire vietnamien Ho Chi Minh hier à Hanoi avant le départ de son train blindé pour la Chine, après un sommet avec Donald Trump qui a tourné court. L'homme fort de Pyongyang est monté à bord de son train vert olive marqué d'un liseré jaune dans la gare de Dong Dang, dans le nord du Vietnam, rapportent des journalistes de l'AFP. Puis, le convoi s'est ébranlé lentement en direction de la Chine, au début d'un marathon ferroviaire de 4 000 kilomètres jusqu'à Pyongyang. Auparavant, le dirigeant nord-coréen avait visité le monument où gît la dépouille embaumée du héros de l'indépendance vietnamienne. C'était un événement inhabituel pour M. Kim, qui a coutume de s'incliner devant les dépouilles de ses prédécesseurs, son père Kim Jong Il et son grand-père Kim Il Sung, dans un mausolée aux abords de Pyongyang, à l'occasion des dates-clés de l'histoire de la

Corée du Nord. Le dirigeant nord-coréen a ajusté les rubans d'une gerbe à son nom, portant l'inscription «En chérissant la mémoire du président Ho Chi Minh» avant d'incliner la tête pendant près d'une minute. Il s'agit du premier voyage de Kim Jong Un au Vietnam, autre régime à parti unique. C'est aussi la première fois qu'un dirigeant nord-coréen se rend dans ce pays depuis la visite en 1964 de Kim Il Sung, allié proche de Ho Chi Minh. Le dirigeant nord-coréen lui avait envoyé à peu près 200 personnes, des pilotes de chasse et des spécialistes de la guerre psychologique pour la plupart, afin d'aider son partenaire du bloc soviétique dans son combat contre le Sud-Vietnam soutenu par les États-Unis. Le régime, longtemps reclus, tente de plus de se dépendre sous les traits d'un pays ordinaire. M. Kim a multiplié ces derniers mois les visites à l'étranger alors qu'il n'avait pas franchi les frontières durant les six années qui ont suivi son arri-

vée au pouvoir. Il s'est rendu quatre fois en Chine pour des rencontres avec Xi Jinping, a franchi la frontière à pied pour un sommet avec le président sud-coréen Moon Jae-in et s'est rendu à Singapour pour son premier rendez-vous historique avec Donald Trump. Pour des questions de protocole, ces voyages ne peuvent être considérés comme des visites d'État. En effet, Kim Jong Un n'a pas rang de chef d'État, son grand-père Kim Il Sung étant le Président éternel de la Corée du Nord malgré son décès en 1994. Kim Jong Un devait reprendre hier son train blindé en vue d'un nouveau marathon ferroviaire à travers la Chine jusqu'à Pyongyang. Huit mois après leur premier sommet à Singapour, les deux dirigeants ont eu à Hanoi un nouveau tête-à-tête consacré à l'épineux dossier de la dénucléarisation de la Corée du Nord. Mais la rencontre a tourné court et ils se sont séparés sans la déclaration conjointe initialement prévue.



Festival du film amazigh

«Isegmi n Tayri» de Lounes Medjnah, un film gorgé d'émotion

■ Le long métrage «Isegmi n Tayri» de Lounes Medjnah, projeté vendredi à Tizi-Ouzou en ouverture de la compétition pour l'Olivier d'Or de la 17^e édition du Festival culturel national annuel du film amazigh (FCNAFA), est un film plein d'émotion dont le jeu des acteurs a été fortement apprécié par l'assistance.

Par Adéla S.

Cette production, qui a été projetée à la salle des spectacles de la maison de la culture Mouloud-Mammeri et avec lequel l'acteur Lounes Medjnah signe son entrée dans le monde de la réalisation, est une histoire d'amour dramatique très réaliste, de deux jeunes qui se rencontrent dans un arrêt de bus. Il s'agit d'Ildir, médecin spécialiste, dans un kabyle truffé de mots en français, une réalité sociale algérienne. Une histoire qui n'aboutit pas à cause d'une mère qui, sans même chercher à connaître le jeune prétendant, s'oppose au mariage de sa fille, elle aussi

médecin, avec l'homme qu'elle a choisi parce qu'il n'appartient pas à la même classe sociale que sa famille.

Le frère de Amel qui a de mauvaises fréquentations et qui lorsqu'il décide de quitter ses deux amis qui, en réalité, ne s'intéressaient qu'à son argent, est agressé par l'un d'entre eux qui l'a laissé pour mort. Ce même frère Karim devenu paraplégique suite à cette agression sera pris en charge par Ildir, ce médecin dont il n'a pas voulu comme beau-frère et qu'il avait projeté de faire exécuter. La place de la fille, en dépit de son niveau d'instruction au sein de la famille à qui la mère préfère le garçon, les maux sociaux (alcoolisme et drogue) et leurs conséquences (vol et agression), le regard méprisant du riche au pauvre (cas de Karim qui ne respecte pas les ouvriers de son père alors que ce dernier les considère comme ses partenaires) sont autant de scènes qui abordent

quelques réalités de la société, et qui renforcent la charge dramatique de ce long métrage de 114 minutes.

Plusieurs scènes sont chargées d'émotion dont l'une des plus fortes est la lettre écrite par Amel à Ildir pour lui faire ses adieux lui promettant de donner son nom au premier garçon qu'elle mettra au monde. Le film se termine sur une rencontre entre Ildir et Amel, quelques années après leur rupture, tous deux ayant fait leur vie de son côté. Amel a eu un garçon qu'elle a prénommé Ildir et Ildir a eu une fille à qui il a donné le prénom de Amel. Une sorte de renaissance de l'Amour ou «Isegmi n Tayri» en kabyle, d'où le titre de ce long métrage.

Durant le débat qui a suivi la projection, des producteurs, des gens du cinéma et des universitaires, dont un enseignant en tamazight, ont relevé que le film est trop long et ont conseillé de réduire certaines scènes. Le réa-



lisateur qui a reconnu que son film est effectivement long, a expliqué qu'au départ il voulait faire un feuilleton mais par manque de moyens il en a fait un long métrage et a promis de réduire la durée du film et de l'améliorer. Les intervenants ont été unanimes à saluer le jeu des acteurs qui ont réussi à transmettre de l'émotion. Ils ont par ailleurs relevé quelques erreurs techniques, notamment en matière d'éclairage des scènes de nuit qui sont jouées quasiment dans le noir, le sous-titrage en français plein d'erreurs d'orthographe, le manque de punch dans la trame dramatique et le

recours dans les dialogues, à des mots en français alors que les équivalents en kabyle existent et sont toujours d'usage.

La projection des films en compétition s'est poursuivie dans l'après-midi avec au programme deux documentaires «Islam de mon enfance» de Nadia Zouaoui et «Juba II» de Mokrane Ait Saada, et trois courts métrages : «Ughaled» de Hafidh Ait Braham, «Celui qui brûle» de Slimane Bounia et «Aygher a ddunit» de Nabil Chahal. 23 productions sont en compétition pour l'Olivier d'Or, la plus haute distinction de ce festival, rappelle-t-on. A. S./APS

«Juba II» de Mokrane Ait Saada

Flash-back sur un roi pacifiste

Le documentaire «Juba II» de Mokrane Ait Saada, projeté à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou, dans le cadre de la compétition pour le prix l'Olivier d'Or du Festival culturel national annuel du film amazigh (FCNAFA), se veut être un flash-back sur un roi pacifiste dans un contexte de rivalité guerrière avec la Rome antique.

Ce documentaire d'Histoire dont la projection s'est déroulée vendredi en fin d'après-midi, retrace en 53 mn le parcours d'un personnage aussi complexe, en s'appuyant sur des historiens qui ont étudié la personnalité de ce roi amazigh, donnant une valeur quant au récit, tout comme les décors et accessoires, signés

Mohand-Saïd Ildri et Samir Terki (Ecole des beaux-arts d'Azzazga) et les costumes conçus par El Boukhari Habbel, lui ont apporté une valeur esthétique. Ce documentaire en tamazight, sous-titré en français, retrace l'épopée d'un roi bâtisseur, pacifiste et savant. Le film s'ouvre sur un plan de la mer, la Méditerranée, qui sépare et unit à la fois deux Etats, Rome et la Numidie. Une scène de sac et de ressac qui introduit déjà le spectateur dans le parcours de Juba II (interprété par Dahmane Aidrous) entre la Numidie où il est né et a régné, et Rome où il a été élevé après avoir été enlevé. Les scènes, en majorité des plans serrés, ont été tournées dans un

décor reconstituant le bureau de Juba II. D'autres ont été jouées dans le musée des antiquités, à Cherchell et à Tiaret. C'est dans les beaux paysages de cette wilaya (Tiaret) que le réalisateur a filmé une scène, en gros plan, montrant Juba II chevauchant pour aller à la rencontre de Takfarinas (joué par Slimane Grim).

Mokrane Ait Saada, également auteur du scénario de ce documentaire-fiction, rappelle brièvement la fin du règne de Juba I en 46 avant J-C après la bataille de Thapsus qu'il mena contre César et l'enlèvement de son fils Juba II alors âgé de 5 ans, arraché des bras de sa mère par des soldats romains pour qu'il soit conduit à

Rome où il fut éduqué par la sœur de l'empereur Octave.

A l'âge de vingt-cinq ans, il retourne en Numidie, où il sera intronisé par Rome roi de Maurétanie. Juba II a opté pour Césarée (actuelle Cherchell) comme capitale. Ce choix est dicté par sa position géographique sur les bords de la Méditerranée une ouverture sur la mer propice au développement du commerce avec les pays de la rive nord de la Méditerranée, selon les témoignages des historiens rapportés dans ce documentaire.

L'historien Abderrahmane Khelifa porte la voix de Juba II pour accompagner en off les images dans une sorte de récit

autobiographique, entrecoupé par l'intervention de spécialistes qui expliquent certains faits historiques du parcours de ce roi amazigh connu pour avoir construit de grands édifices dont des bâtiments, des théâtres, sa contribution au développement du commerce extérieur, de l'agriculture, des arts et du savoir. C'est lui qui donna le nom d'Euphorbe, du nom de son médecin grec qui a découvert cette plante et ses vertus médicinales, rappelle le documentaire. L'un de moments forts de ce documentaire est la rencontre (dans deux scènes) entre Takfarinas et Juba II, le premier demandant au roi de se joindre à lui pour combattre l'occupant romain, le second plaidant en faveur d'une paix avec Rome beaucoup plus puissante militairement. C'est d'ailleurs, les seuls passages de la partie fiction de ce documentaire que le réalisateur a habillé d'un dialogue pour «donner plus de présence d'intensité à ces deux scènes», a expliqué M. Ait Saada. L. M.

Fespaco

«Duga», «Desrances» et «Résolution» distingués par les prix spéciaux

Les films burkinabè «Duga» et «Desrances», et le film ivoirien «Résolution» ont été les principaux vainqueurs des prix spéciaux décernés vendredi au 26^e Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), remportant chacun deux trophées.

«Duga» (Les charognards), d'Abdoulaye Dao et Hervé Eric Lengani, une acerbe critique sociale à travers l'histoire d'un cadavre que personne ne veut enterrer, a remporté le prix Signis de l'association catholique mondiale pour la communication (qui décerne également des prix à

Cannes et à Venise) ainsi que le prix de l'Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine). «C'est un immense honneur. Et pour la promotion du film à l'international, ces prix pourront beaucoup nous aider», a déclaré Hervé Eric Lengani.

«Desrances» de l'enfant du pays Apolline Traoré a été récompensé des prix de l'Assemblée nationale et de la ville de Ouagadougou, suscitant des acclamations dans la salle bondée. Plaidoyer pour les femmes, «Desrances» met en lumière le courage et la sagesse des femmes face à la folie des

hommes, dans une fiction située pendant la tragique crise post-électorale ivoirienne de 2010-11.

«C'est le public qui vous fait et qui vous défait. Voilà une première victoire. On a fait le meilleur film qu'on pouvait, ce sera au jury de décider», a réagi Apolline Traoré, en référence à la cérémonie finale de remise des prix du festival qui a eu lieu hier, au cours de laquelle a été décerné l'Étalon d'Or de Yennenga, la «Palme d'Or» du Fespaco.

«Résolution», de Boris Oué et Marcel Sangne, a reçu le prix de la Cedeao et le prix Félix Houphouët-Boigny, également

sous les acclamations du public.

L'histoire du film, qui raconte la vie d'une femme battue par son mari, est entrée en résonance avec l'actualité du festival, où des femmes cinéastes ont dénoncé le harcèlement et les agressions sexuelles dont elles ont été victimes dans le cinéma africain.

«Fatwa», du Tunisien Ben Mohmound, l'histoire d'un père qui découvre que son fils décédé militait au sein d'un groupe islamiste radical, a reçu le prix de l'Union africaine et une mention spéciale Signis.

Racim C.

AGEND'ART

Galerie d'art Asselah-Hocine

Jusqu'au 10 mars :

Exposition de l'artiste peintre Abdennour Zerfaoui.

Galerie Seen Art (Dely Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 9 mars :

Exposition de l'artiste plasticien et calligraphe Yazid Kheloufi, intitulée «Les encres de l'âme».



Cyclisme / Championnats du monde 2019 sur piste Yacine Chael crée la sensation

LE CYCLISTE algérien Yacine Chael, triple médaillé de bronze aux derniers championnats d'Afrique du Sud, a qualifié de «fierté incommensurable» la 19^e place qu'il a décrochée jeudi soir sur le Scratch des Championnats du monde 2019 sur piste, organisés du 27 février au 3 mars à l'Arena de Pruszkow (Pologne). «C'est tout simplement incroyable. 19^e sur le Scratch des mondiaux 2019 sur piste. Le premier Top 20 de ma carrière à ce niveau et c'est un fait historique, car jamais auparavant un Algérien n'avait réalisé une telle performance», a indiqué sur les réseaux sociaux le sociétaire du club français Paris Cycliste Olympique. «Ce fut très dur», a avoué le jeune Algérien de 23

ans, car la concurrence a été très rude en présence de certains parmi les meilleurs cyclistes au monde. Mais selon lui, «la récompense a été très belle», ajoutant que c'a été «une joie, et une fierté incommensurable» pour lui. La Fédération algérienne de cyclisme (FAC) s'est empressée de «féliciter» Chael pour cette performance, tout en lui souhaitant «bonne chance pour la course aux points», qu'il devait disputer vendredi soir, également à l'Arena de Pruszkow. Outre ces mondiaux 2019, le principal objectif pour Chael cette année sera «la récolte d'un maximum de points» en vue d'une qualification aux prochains Jeux olympiques d'été, prévus en 2020 à Tokyo (Japon).

Arts martiaux mixtes/Championnats du monde PFC Sayah sera opposé au Polonais Radziszewski

LE CHAMPION du monde algérien des arts martiaux mixtes (MMA), Mohamed Sayah, a augmenté son rythme de préparation en prévision du combat décisif qu'il livrera le 21 avril 2019 en Slovaquie, pour la conquête du titre PFC des moins de 77 kg face au Polonais Mariusz Radziszewski. L'Algérien de 28 ans, qui compte 14 combats professionnels à son actif : 7 victoires, 6 défaites et un nul, a posté en effet plusieurs vidéos sur les réseaux sociaux, dans lesquelles on le voit se tuer à la tâche pendant l'entraînement. Son combat est prévu à la

Poprad Arena, à partir de 19h00 (heure slovaque), en clôture d'une longue journée d'arts martiaux mixtes, incluant d'autres combats. «Mon futur adversaire, Mariusz Radziszewski est plus expérimenté, car il compte plus de 30 combats professionnels à son actif, mais je travail dur en ce moment, avec l'espoir de sortir vainqueur», a souhaité Sayah. Sayah qui se prépare actuellement en France, était venu dernièrement à Alger pour faire la promotion d'un combat professionnel qu'il livrera au mois de juillet prochain pour la conquête d'un autre titre mondial.

Tennis/Tournoi ITF juniors Mehdi-Bouras Rihane et Reguig battus

LA PAIRE ALGÉRIENNE composée de Youcef Rihane et Samir Hamza Reguig a perdu vendredi, devant le Portugais Tomas Luis et le Roumain Dragos Petre Popeanga, en finale du tableau double garçons du tournoi international ITF juniors Mehdi-Bouras, qui se dispute au Tennis club d'Hydra (Alger). Les deux jeunes Algériens ont bien entamé leur match en remportant le premier set 6-4, avant de concéder le second 5-7. Lors du super tie-break, Rihane et Reguig ont perdu 10-6. Chez la gent féminine, la Portugaise Matilde Jorge et sa coéquipière la Suisse Leandra Vernocchi ont remporté le tableau double filles après avoir battu une paire

ukrainienne composée d'Eva Prokopenko et Kateryna Rublevska, sur le score 6-2, 6-3. Ce rendez-vous organisé par le Tennis club de Hydra, sous l'égide de la Fédération algérienne de tennis (FAT), est marqué par la présence de plus de 100 joueurs et joueuses issus de 23 pays. Amine Mohat, juge-arbitre algérien, dirige les tableaux simple et double, tandis que Salah Bouzidani est le directeur du tournoi. Ce tournoi est dédié à la mémoire de Mehdi Bouras, ancien joueur de l'équipe nationale juniors décédé en 2013 à l'âge de 24 ans. Il sera suivi par un autre tournoi international ITF juniors au Tennis club les Palmiers (Ben Aknoun, Alger) du 3 au 9 mars.

Coupe de la CAF/NAHD-Ghor Mahya ce soir à 20h

Les Sang et Or veulent leur revanche

■ Le Nasr d'Hussein-Dey reçoit cet après-midi la formation kenyane de Ghor Mahya pour le compte de la quatrième journée de la phase des poules de la Coupe de la CAF au stade du 5-Juillet d'Alger.



Le Nasria cherchera les trois points

Par Mahfoud M.

La rencontre s'annonce difficile pour les Hussein-Déens qui feront face à trois absences de joueurs expérimentés, à savoir Gasmi et Lorfi, blessés, et Harrag suspendu. Malgré cela, les Algérois n'ont qu'une seule idée en tête, remporter les trois points du succès, ce qui leur permettra de se relancer dans la course pour la qualification au prochain tour. Les gars d'Hussein-Dey souhaiteraient aussi prendre leur revanche sur

la défaite du match aller où ils avaient perdu sur le score de (2/0). Le coach du Nasria, Meziane Ighil, devrait concocter une tactique qui lui permettra de remporter le succès durant ce match qui s'annonce disputé. Il a aussi une idée des joueurs sur lesquels il devrait compter, lui qui souhaite faire confiance à Brahimi, Youcefi et Dib pour suppléer les absents. L'essentiel pour le Nasria est de prendre les trois points. Toutefois, les coéquipiers de Merbah devront faire quand même très attention à cette équipe kenyane qui ne

viendra pas en victime expiatoire et fera tout pour l'emporter et confirmer la victoire du match aller. Le Nasria aura besoin d'au moins six points pour s'assurer de la qualification au prochain tour et cela passe par la victoire dans les deux matchs qui se joueront à domicile. Les Sang et Or sont donc condamnés de l'emporter lors de ce match et celui face au Zamalek qui se jouera pour le compte de la sixième et dernière journée de la phase des poules.

M. M.

EN U23

Stage du 2 au 5 mars à Sidi-Moussa

Vingt-trois joueurs de la catégorie des moins de 23 ans ont été convoqués pour le stage bloqué, prévu du 2 au 5 mars 2019 au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger), sous la direction du nouveau sélectionneur national de la catégorie, le Français Ludovic Batelli, a annoncé vendredi la Fédération algérienne de football (FAF). L'équipe nationale de football des moins de 23 ans (U-23) pré-

pare les éliminatoires de la CAN U23. Exemptée du premier tour des éliminatoires de la CAN U23, l'Algérie affrontera au deuxième tour la Guinée équatoriale. La manche aller aura lieu le 23 mars prochain à Malabo. Les partenaires de Hichem Boudaoui avaient disputé deux matchs amicaux contre leurs homologues tunisiens en février, avec à la clé un nul (1-1) et une défaite (1-0). La phase finale de

la Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans, qualificative aux Jeux Olympiques Tokyo 2020 aura lieu en Egypte du 8 au 22 novembre prochain. Avec six joueurs convoqués, le Paradou AC est le club le mieux représenté dans ce stage, devant l'USM Alger et l'ASO Chlef, relativement bien présents aussi.

Liste des 23 joueurs convoqués:

Il s'agit de Sifour Abdelmoumène (USMA), Boutaga Ahmed (USMB), Daas Said (MCA), Bouguerra Aymen (PAC), Gatal Ouassama (USMB), Mouali Hamza (PAC), Khacef Naoufel (NAHD), Merouani M'Hamed (MCA), Tougaï Mohamed (NAHD), Haddad Mouad (JSMS), Douar Youcef (PAC), Boudaoui Hicham (PAC), Merrili Islam (ASO), Belarbi Kamel (USMA), Tahri Abdeljalil (PAC), Béchou Yousef (CRB), Yaïche Ilyès (NAHD), Kaïbou Abdelkader (ASO), Boudechicha Aïssa (ESS), Benhamouda Billel (USMA), Zorgane Adem (PAC), Kaddour Chérif Chaker (ASO) et Mahious Aymen (ASAM).

RC Kouba

Le club passe professionnel

La société sportive par actions du Raed Chabab Kouba (SSPA/RCK) a été créée jeudi, en marge de l'Assemblée générale ordinaire du club (AGO), tenue au stade Mohamed-Benhaddad de Kouba, et marquée par l'approbation à l'unanimité des bilans moral et financier pour l'année 2018, a annoncé le président de la formation banieusarde, Mohamed Seghir Farès. Cette nouvelle SSPA/RCK a été dénommée «Raed Riyadhi El Djaid», a précisé le boss des Vert et Blanc à l'APS, ajoutant que le Conseil d'administration est présidé par Sofiane Larbi, qui détient 26% des actions. Ce qui le place devant le président Mohamed Seghir

Farès, qui en détient 20%, alors que le Club Sportif Amateur en possède 34%. Des acquisitions provisoires cependant, car le RCK espère «céder un total de 67% de ses actions» à un potentiel investisseur, qui voudrait reprendre le club. Un projet qui répond aux dernières recommandations de la Fédération algérienne de football (FAF), ayant saisi les différents clubs professionnels au mois de décembre 2018, pour les inciter à ouvrir leurs capitaux respectifs. Une situation qui permettra à des entreprises économiques de les accompagner. «Notre dossier sera déposé la semaine prochaine au niveau de la FAF», a encore annoncé Fares, en

révélant que «deux filiales» de la société pétrolière algérienne Sonatrach seraient intéressées par l'accompagnement du RCK. La première société sportive par actions du RCK avait vu le jour pendant la saison 2010-2011, avec l'avènement du professionnalisme en Algérie, mais elle a été dissoute en 2012, après la relégation du club en division Amateur, où il était resté jusqu'en 2017. L'AGO de jeudi a été marquée par la présence de 23 membres sur le total de 35 que compte l'Assemblée générale du Raed, et ils ont approuvé à l'unanimité les bilans moral et financier qui y ont été présentés.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Division d'honneur

Décès d'un jeune joueur du CRB Hmadna

LE JEUNE footballeur Mohamed Amine Abed, sociétaire du CRB Hmadna, est décédé vendredi soir à l'hôpital de Oued R'hiou des suites d'une blessure, contractée lors d'un match de championnat, ayant opposé son équipe à l'US Merdja Sidi-Abed, pour le compte de la 17^e journée du championnat national de la Division d'honneur, a annoncé samedi la Fédération algérienne de la discipline (FAF). «C'est avec une grande tristesse que le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, a appris le décès du jeune Abed Mohamed

Amine (17 ans), survenu le vendredi 1^{er} mars, lors d'un match de championnat, relevant de la Ligue de wilaya de Relizane», a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué. «Blessé au cours de cette rencontre, disputée sur le terrain de l'US Merdja, Abed a été transporté en urgence à l'hôpital de Oued R'hiou où il a rendu l'âme» a encore précisé l'instance fédérale, en présentant ses sincères condoléances à la famille du défunt, tout en l'assurant de sa profonde sympathie.

Racim S.

Tissemsilt

7 000 arbres plantés autour des berges du barrage «Bouguera»

QUELQUE 7 000 arbres ont été plantés samedi autour des berges du barrage «Bouguera», dans la commune de Tissemsilt, a-t-on appris auprès de la Conservation locale des forêts initiatrice de cette action. Cette opération a été marquée par une forte participation des cadres et agents de la Conservation, d'éléments de la protection civile, des élèves d'établissements scolaires, d'agents communaux, de membres d'associations et de citoyens. Quelque 2,8 hectares ont été plantés de diverses essences d'arbres comme le pin d'Alep et l'eucalyptus, action visant à protéger le barrage des risques d'envasement et d'érosion, ont précisé les responsables de la Conservation des forêts, ajoutant que l'opération

de boisement doit également contribuer au développement du couvert végétal au niveau de cet ouvrage hydrique. Par ailleurs, le même organisme compte procéder à la plantation de 20 000 arbres de différentes essences au niveau des barrages et retenues d'eau de la wilaya, mais aussi au niveau des stations d'épuration des eaux usées au titre de son programme d'action pour l'année en cours. Des opérations de reboisement seront également menées prochainement au niveau des surfaces naturelles situées à proximité des routes de la wilaya, ainsi que les espaces verts de Tissemsilt, Theniet El Had, Bordj Bounâama, Khemisti, Lardjem et Bordj Emir Abdelkader.

Omar F.

Rencontre des institutions nationales des droits de l'Homme

Une délégation du CNDH à Genève

UNE DÉLÉGATION du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), conduite par sa présidente, Fafa Sid Lakhdar Benzerrouki, prendra part du 4 au 7 mars courant à Genève à la session annuelle de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'Homme, indique un communiqué du Conseil. Le programme de cette rencontre porte sur «l'examen du projet de plan d'action sur le développement durable au titre de l'année 2019», «le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) dans la prévention des conditions menant à des déplacements internes» et «la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour les migrations fondées sur les droits de l'Homme et sensibles au genre: le rôle des INDH», précise la même source. «Aborder les droits humains des femmes et des filles en appliquant le mandat et les prérogatives des INDH en vertu des principes de

Paris: expériences, leçons et pratiques des INDH», figure également parmi le programme de cette réunion.

Safy T.

La route qui tue

12 morts et 8 blessés en 48 heures

DOUZE personnes ont trouvé la mort et 8 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus au cours de ces dernières 48 heures à travers le territoire national, indique un bilan des services de la Protection civile rendu public samedi.

L'accident qui a causé le nombre le plus élevé de victimes s'est produit à Ghardaïa où 4 personnes sont décédées suite à une collision entre un véhicule léger et un camion, suivie d'un incendie, sur la RN 49, commune et daïra de Zelfana, précise la même source.

Par ailleurs, une personne est décédée à Souk Ahras intoxi-

pouvoir d'achat des Algériens



Loumis

Djalou@hotmail.com

Depuis janvier

Mascara : 13 cas d'asphyxie au monoxyde de carbone

■ **Quelque 13 cas d'asphyxie au monoxyde de carbone ont été enregistrés dans la wilaya d'Oran, depuis le début de l'année en cours, a-t-on appris samedi de la direction locale de la Protection civile.**

Par Saïd F.

Le chargé de la communication de cette direction, Tahar Mehenni, a souligné, lors de la cérémonie marquant la Journée mondiale de la Protection civile, que les services de ce corps ont enregistré 8 cas d'asphyxie au monoxyde de carbone au mois de janvier dernier

et 6 autres en février écoulés. Ces victimes ont été sauvées d'une mort certaine. La même source a précisé que les mêmes services ont relevé, l'année dernière, 42 cas d'asphyxie au monoxyde de carbone dont 41 cas sauvés et un seul décès a été déploré. Le plus grand nombre de cas de ce type d'asphyxie a été enregistré en 2015

avec 72 cas, sans aucune perte de vie humaine. Par ailleurs, les services de la Protection civile de la wilaya de Mascara ont relevé une baisse du nombre d'accidents de la circulation avec 889 accidents ayant fait 48 morts et 1 064 blessés alors qu'en 2015, le nombre d'accidents a été de 1 486 ayant fait 66 morts et 1 825 blessés.

S. F./APS

Russie

Décès du prix Nobel de physique Jaurès Alferov

LE SCIENTIFIQUE russe Jaurès Alferov, co-lauréat du prix Nobel de physique en 2000 pour ses travaux sur les semi-conducteurs et les technologies liées au laser, est mort à l'âge de 88 ans, ont annoncé samedi les agences russes. Jaurès Alferov avait été le premier Russe à recevoir la prestigieuse récom-

pense, avec les Américains Herbert Kroemer et Jack Kilby, depuis l'attribution du prix Nobel de la paix au dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev en 1990. Le prix Nobel à Jaurès Alferov avait donné une impulsion à la science russe post-soviétique. «Jaurès Alferov est mort aujourd'hui», a déclaré son épouse,

citée par les médias russes. Le physicien était également député communiste à la Douma. Ses travaux de pionnier ont permis des applications pratiques, utilisées aujourd'hui aussi bien pour les satellites que pour les téléphones portables ou encore les scanners de code-barres.

M. L.

Téléphonie à Djelfa

Une trentaine de stations de 4^e génération installées

UNE TRENTAINE de stations de 4^e génération pour la téléphonie fixe et l'Internet de très haut débit ont été installées à travers différentes communes de la wilaya de Djelfa, a-t-on appris, samedi, auprès du responsable local d'Algérie Télécom(AT). «Ces équipements de technologie de pointe, dont trois ont été installés durant l'année 2018 (soit 596 nouveaux abonnés), ont porté le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe et à l'Internet, à pas moins de 16 038, à Djelfa», a indiqué Mohamed Kaddour Djebbar, dans un point de presse consacré à la présentation du bilan d'activités de son entrepri-

se dans la wilaya pour l'année écoulée. Les trois dernières localités à avoir bénéficié de cette technologie, en 2018, sont Ain Ouessara, et les deux zones urbaines «Dzira» et «Lahioumi», des communes respectives d'Ain Ibel et Ain Taâdhimt, a-t-il précisé. Pour cette année 2019, a-t-il ajouté, il est question de l'installation de 27 autres stations de 4^e génération supplémentaires, au profit notamment des zones urbaines de «M'guitaâ Ouassat» de Taâdhimt, «Akila» de Dar Chioukh, et «Ain Nagua» de Messaâd, entre autres.

Hani Y.